



Ivry-sur-Seine, le 22 septembre 2015

## **Sélection en master : on tourne en rond depuis 2 ans !**

**Suite aux recours qui se multiplient, le débat sur la sélection en Master est à nouveau relancé. Le seul élément qui soit véritablement nouveau depuis la décision du TA de Bordeaux est que si les décisions des juridictions se suivent, elles ne se ressemblent pas toujours, voire se contredisent.**

Ces décisions appellent plusieurs remarques que Sup'Recherche-UNSA avaient déjà plus ou moins formulées en décembre 2013 :

**I/ L'inconséquence des arguments invoqués par certains établissements est confondante :**

- a) en considérant le M2 comme un 3<sup>ème</sup> cycle,
- b) en se réclamant d'un arrêté abrogé depuis près de 8 ans (art. 16 de l'arrêté du 16/04/2002, abrogé par l'arrêté du 7 août 2006),
- c) en ne tenant pas compte du fait que les masters sont normalement indifférenciés (Pro/Recherche).

Cela atteste du bricolage et des approximations des établissements, que nous dénonçons de longue date dans bien des domaines, et laissait présager, dès la décision du TA de Bordeaux que les recours allaient se multiplier.

**II/ La situation est ubuesque » :** ce que disent certains de ces jugements (Nantes, Bordeaux, Grenoble), c'est que **l'accès de plein droit à un master du même domaine que la licence n'est pas seulement limité aux 60 premiers crédits (M1) mais à la totalité du master** et que l'inscription en M2 ne peut être subordonnée à une sélection en raison de capacités d'accueil limitées (sauf à prendre un décret). Un tel décret n'ayant jamais été pris, il en résulterait une impossibilité de subordonner l'inscription en M2 à une sélection en fonction des capacités d'accueil. À l'inverse, **les TA de Lyon et de Paris distinguent le droit à l'admission en master de la poursuite des études au sein du master**, ce qui les conduit à prononcer des décisions diamétralement opposées. À cela, nous faisons remarquer que les dossiers d'habilitation des masters demandent généralement à ce que les capacités d'accueil soient précisées (effectif accueilli en M1 et en M2, puis statistiques d'insertion professionnelle).

**III/ La logique du LMD, c'est de raisonner en termes de cycles. Dès lors, le maintien d'une sélection au milieu d'un cycle est une aberration sur le plan des principes.** Tout le monde le sait mais les pratiques sont en partie restées identiques à l'ancien système. L'accès de droit au M1 d'un même domaine a contribué à maintenir la sélection à l'entrée du M2.

**Sup'Recherche-UNSA**

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex  
Tél : 01 58 46 86

[www.sup-recherche.org](http://www.sup-recherche.org)   [sup-r@unsa-education.org](mailto:sup-r@unsa-education.org)



**La question est donc plus complexe qu'il n'y paraît, d'abord du point de vue du flou juridique qui subsiste mais aussi parce que la réalité recouvre des situations très diverses et qu'il convient d'en tenir compte :**

- de nombreux M1 sont transversaux et alimentent plusieurs M2, niveau où intervient, dans ce cas, la spécialisation ;
- un master « tubulaire » en 2 ans peut donc poser des problèmes de flux d'étudiants dans certaines filières à l'entrée du M1 (actuellement compensés par la transversalité) ;
- les filières à faible effectif ne pratiquent aucune forme de sélection, si ce n'est celle par les notes et par la validation des crédits ECTS ;
- au niveau de la FTLV, les financements dans le cadre d'un CIF, par exemple, sont toujours limités à un an pour une formation à temps plein (plutôt M2 dans le cas du master).

**Si une réflexion a été engagée suite à la décision du TA de Bordeaux dans le cadre du comité de suivi master, elle n'a pas permis de parvenir à des propositions consensuelles. On nous annonce maintenant que des groupes de travail vont se réunir d'ici fin septembre. Sup'Recherche-UNSA en prend acte et attend des précisions sur les modalités de leur fonctionnement afin de sortir de cette ornière et d'en finir avec les annonces démagogiques.**

**Contact (s) :**

Stéphane LEYMARIE, Secrétaire Général, [stephane.leymarie@univ-lorraine.fr](mailto:stephane.leymarie@univ-lorraine.fr) – 06 14 40 39 76

**Sup'Recherche-UNSA**

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex  
Tél : 01 58 46 86

[www.sup-recherche.org](http://www.sup-recherche.org)    [sup-r@unsa-education.org](mailto:sup-r@unsa-education.org)